



Une force
à vos côtés
www.cgt.fr

NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES :

La politique de rigueur entamé par la direction des APAVE, depuis des années conduit à :

- la **stagnation des salaires** et l'effritement de notre pouvoir d'achat et aux scandaleux rattrapages de fin d'année par les minimas conventionnels (TEGA et AMG).
- la **réduction des remboursements de frais, disparition des forfaits**, baisses des indemnités kilométriques, etc....
- la **dégradation de nos conditions de travail**, par la mise en place d'outils informatiques décliné sous le nom de projet ALPHA pressions hiérarchiques accrues et la **promotion de l'individualisme**.
- **des suppressions de postes**

Par ailleurs des moyens existent puisque les filiales APAVE SAS distribue 13 M€ de dividende à APAVE SA pour réaliser la restructuration juridique de l'UES lié à APAVE Développement. **Quand veut on peut. Mais pas pour les salariés qui ont contribué à la création de la richesse du groupe.**

Que cesse cette politique de l'austérité envers les salariés des APAVE nous devons obtenir le retour de notre travail qui permet la création de la richesse du groupe

C'est pourquoi la CGT revendique

- **A travail égal salaire égal dans l'UES :**

Nous constatons qu'à travail égal, il existe des disparités des différents établissements de l'UES .

Concernant les rémunérations nous demandons l'égalité de traitement :

Pour chaque type d'emploi,

Entre les femmes et les hommes

Pour les primes formateurs,

- **AUGMENTATIONS GÉNÉRALES**, effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015 :
 - ➔ aucun salaire de base brut mensuel inférieur à 1700 €
 - ➔ 100€ jusqu'à 2499 €, (avec un salaire minimum de 1700 €)
 - ➔ 80€ de 2500 € jusqu'à 3499 €, (avec un salaire minimum de 2600 €)
 - ➔ 55 € de 3500 € jusqu'à 4499 €, (avec un salaire minimum de 3580 €)
 - ➔ 25 € au delà de 4500 € et jusqu'à 5500 € (avec un salaire minimum de 4555 €)

- **AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES :**

En absence de critères objectifs pour l'attribution des augmentations individuelles, nous demandons la limitation de l'enveloppe des augmentations individuelles au profit des augmentations générales, la négociation de critères objectifs d'attribution d'augmentations individuelles ainsi que l'utilisation de cette augmentation en priorité à la réduction des écarts de salaire entre les femmes et les hommes et la réduction des écarts de salaire sur le principe « travail égal à salaire égal ».

PRIME GÉNÉRALES: Nous demandons le remplacement des primes individuelles par la mise en place d'une **prime générale d'un montant de 900 € pour chaque salarié-e.**

- **Carrière**

La CGT fait le constat que certains techniciens employés aux services Bâtiment Génie Civil et Conseil (ou autres métiers) exercent les mêmes fonctions, tâches et responsabilités que les ingénieurs. Sur le principe « à travail égal, salaire égal », nous revendiquons que les techniciens disposant de 5 ans d'ancienneté dans le domaine accèdent sans délais au statut de cadre

TICKETS REPAS / RESTAURANTS D'ENTREPRISE, nous demandons l'augmentation de la valeur faciale du Ticket Repas et de la participation patronale au maximum légal : 8,93 € (répartition 60% employeur / 40% salariés)

- **DURÉE EFFECTIVE ET ORGANISATION DU TRAVAIL**, nous demandons :
 - réduction du temps de travail à 4 X 8H soit 32H par semaine payée 35H, pour l'amélioration du bien-être au travail et le partage du travail,
 - Mise en place de l'horaire dynamique (avec pointeuse) dans toutes les agences, avec respect de la journée ou demi-journée sur badge, pour le personnel administratif,
 - Harmonisation des horaires d'ouvertures des standards d'accueil clients pour toutes les agences : 8h30 12h et 13h30 17h (16h30 le vendredi),
 - Embauche de personnel administratif pour pallier les sous effectifs et les surcharges de travail,
 - Forfait jours : Respect du code du travail, du droit européen et de la jurisprudence,
 - Prise à son compte par la Direction de la journée de solidarité,
 - Respect par la hiérarchie des déclaratifs horaires et validation des temps de travail effectifs pour l'ensemble du personnel itinérant,
 - Heures supplémentaires : uniformisation dans la gestion des heures supplémentaires,
 - Reconnaissance du télétravail et l'engagement de négociations sur ce thème.

La prochaine réunion de négociation aura lieu le 24 avril 2015, à Paris.

Cependant, ce n'est qu'en relevant la tête face à l'austérité et à l'arbitraire, que tous ensemble, salarié(e)s du Groupe APAVE, nous pouvons créer un rapport de force permettant de réelles avancées. Aussi la CGT appelle les salariés à se mobiliser le 21 mai 2015 :

Réagissez, contactez-nous, exprimez-vous : <http://cgtdesapaves.org>

Pour recevoir nos flashes directement : communiquez-nous votre adresse personnelle !

Armel LE DANTEC 06 73 69 76 99 DS Parisienne	Patrick VINCE 06 84 75 76 44 RSC au CCE	Stéphane WENDLING 06 14 43 89 11 DS Alsacienne	Franck GABILLEAU 06 10 20 95 32 DS Nord Ouest	Laurent DANDRES 06.22.90.64.88 DSC Groupe	Bertrand LACABANNE 06 29 81 56 85 DS Sudeurope
--	---	--	---	---	--